

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Pôle Seniors RIS**

# **L'ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS À MOBILITÉ RÉDUITE**



Déclaration d'activité du 16 octobre 2012  
N° SIRET 269 300 141 000 34

VILLE DE  
**Gagny**  
www.gagny.fr

# PRINCIPES ET FONCTIONNEMENT



## De quoi s'agit-il ?

Le service de Maintien à Domicile est doté d'un véhicule qui permet le déplacement des personnes retraitées ne pouvant plus se déplacer seules afin de se rendre :

- chez le médecin ;
- à l'hôpital pour rendre visite à un proche ;
- ou effectuer des démarches administratives.

Ce service ne remplace pas un Véhicule Sanitaire Léger (V.S.L.) ou une ambulance.

## À qui s'adresse-t-il ?

Ce service s'adresse aux personnes retraitées ayant une certaine autonomie.



## ATTENTION



**Il ne peut convenir aux personnes retraitées très handicapées pour lesquelles il est nécessaire de faire appel à un Véhicule Sanitaire Léger (V.S.L.) ou à une ambulance.**

## DÉROULEMENT DU SERVICE

Le service de Maintien à Domicile est doté d'un véhicule réservé exclusivement au transport des seniors.

Un agent social du CCAS - Pôle Seniors prend la personne à son domicile et la dépose sur son lieu de rendez-vous. Puis il revient la chercher une fois celui-ci terminé.



## COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Cette démarche est à effectuer auprès du CCAS - Pôle Seniors.

Afin de planifier les interventions, il convient de téléphoner dès que votre rendez-vous est fixé au :

**CCAS - Pôle Seniors RIS**  
**Hôtel de Ville - 1 esplanade Michel Teulet**  
**Rez-de-jardin, bureau 55**  
**Tél. : 01 56 49 23 42**

**Horaires d'intervention de l'agent accompagnateur :**  
**De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.**



**CCAS - Pôle Seniors RIS**  
**Hôtel de Ville - 1 esplanade Michel Teulet**  
**Rez-de-jardin, bureau 55**  
**Tél. : 01 56 49 23 42**